



Ordonnance de télécom CRTC 2008-234

Ottawa, le 22 août 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
CityWest Telephone Corporation	104 104A	le 21 juillet 2008 le 21 juillet 2008
Sogetel inc.	133	le 22 juillet 2008
Téléphone Milot inc.	39	le 22 juillet 2008
Société TELUS Communications	313	le 18 juillet 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>